

[Text]

Notwithstanding that I recognize the political pressures you face with your caucuses, and I recognize all too keenly how little understood the constitutional regime is that I have described, in these circumstances it seems to me that, in the face of the government's adamant refusal either to explain the bases of its constitutional position, or to amend the bill in the necessary ways, a reference to the Supreme Court is the most realistic strategy to follow. It is a compromise. It would do in one level, as opposed to three, what enacting the bill in its present form would entail. It would save time; it would save money; it would save lives in the interim.

That is as far as I want to go in my remarks on Bill C-55. I think you have probably heard enough from me, so perhaps I should pause there.

If you wish, I will build up a little head of steam on Bill C-84. In the response that the minister has given to you—in particular, regarding Senate amendment 4 dealing with security risks, amendment 5 dealing with the interdiction of ships, and amendment 6 dealing with aiding and abetting—the government fails to address the constitutional framework that I have just outlined to you. It simply does not engage in the kind of conversation that I have just described.

I am happy to continue if that is your wish.

The Chairman: What is the wish of the committee? Would you like to ask questions now on Bill C-55 and then go to Bill C-84?

Senator Flynn: Perhaps we should finish with Bill C-84.

Senator Grafstein: Let us hear some specifics on Bill C-84.

Professor Beatty: When I read the Senate committee's report on Bill C-84, I must say that with one exception, and at the risk of antagonizing you, I thought the committee took its constitutional obligations very seriously. I thought that the committee's response was in the spirit of the remarks that I made relating to Bill C-55, and I commend the members of this committee for their sensitivity to what is really a new form of political discourse. It is really a new form of participation in the political process by groups who are disadvantaged, by groups who generally do not have much access, and there would not be a more paradigmatic group than refugees who are not even entitled to vote in our system of government.

Respecting the report of the committee on Bill C-84, I read the government as rejecting all recommendations. Someone has said that the government accepted nine of 20 recommendations. It seems to me that the government has rejected virtually everything of importance in the proposed amendments.

Let me touch on three of the provisions I spoke on in some detail last fall. Respecting the security risks, and the Senate's amendment No. 4, which would have given access to a refugee determination process to people who were declared to be security risks, the government says that it rejects the amendment based on its interpretation of Article 33 of the Convention. I

[Traduction]

Je sais bien que vous faites face à des pressions politiques au sein de vos caucus respectifs et je sais parfaitement que le régime constitutionnel que je viens de décrire est relativement mal compris mais, dans ces circonstances, si le gouvernement persiste à refuser de justifier sa thèse constitutionnelle ou à modifier le projet de loi, la stratégie la plus réaliste à suivre consiste à renvoyer le projet devant la Cour suprême. Ce serait un compromis acceptable. Cela permettrait de faire en une seule fois ce que l'on devrait sinon faire en trois. Cela permettrait d'économiser du temps, de l'argent et des vies.

C'est tout ce que j'avais à dire au sujet du projet de loi C-55. Je suppose d'ailleurs que vous en avez assez de m'entendre.

Si vous voulez, je peux présenter rapidement mon argumentation sur le projet de loi C-84. Dans la réponse que vous a adressée le ministre, notamment au sujet de votre 4^e amendement portant sur les candidats constituant un danger, du 5^e concernant l'interdiction des véhicules d'entrer les eaux canadiennes, et du 6^e concernant le délit d'aide et d'encouragement, le gouvernement ne présente pas d'argument constitutionnel sous la forme que je viens d'exposer. Il refuse le genre de conversation qui me paraît nécessaire.

Si vous le souhaitez, je peux continuer.

La présidente: Voulez-vous que le témoin continue son exposé sur le projet de loi C-84 ou préférez-vous poser tout de suite des questions sur le projet de loi C-55?

Le sénateur Flynn: Il serait peut-être préférable de continuer avec le projet de loi C-84.

Le sénateur Grafstein: Oui, j'aimerais qu'on en termine avec cela.

Le professeur Beatty: En lisant le rapport du Comité du Sénat sur le projet C-84, j'ai eu le sentiment que ses membres avaient pris très au sérieux leurs responsabilités constitutionnelles, à une seule exception près, cela dit sans vouloir vous offenser. J'estime que la réponse du Comité était conforme à l'esprit de mon analyse du projet de loi C-55, et j'en profite pour le féliciter de s'être montré aussi sensible à ce qui représente en fait une nouvelle forme de débat politique, c'est-à-dire une nouvelle forme de participation au processus politique de la part de groupes généralement défavorisés et n'ayant pas accès aux instances décisionnelles. Peut-on d'ailleurs imaginer un groupe qui soit plus privé de pouvoir que celui des réfugiés, qui n'ont même pas le droit de vote dans notre système de gouvernement?

Suite à la présentation de votre rapport sur le projet de loi C-84, le gouvernement a rejeté toutes vos recommandations. Quelqu'un a dit qu'il en avait accepté neuf sur vingt mais j'estime quant à moi qu'il a rejeté pratiquement toutes celles qui étaient importantes.

Examinons trois des dispositions dont j'avais parlé en détail l'automne dernier. En ce qui concerne les candidats constituant un danger, le Sénat avait proposé dans son 4^e amendement de leur donner accès au processus de détermination du statut mais le gouvernement a dit qu'il rejette cette proposition du fait de son interprétation de l'article 33 de la Convention.